

**RESOLUTION N° 374**

**RAPPORT BIENNAL DE L'INSTITUT DE RECHERCHE  
ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Onzième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.263(01), « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) », la résolution IICA/CE/Res.361(XXI-O/01) « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'accord en vigueur entre l'IICA et le CARDI, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité ;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté le rapport biennal de ce Centre à la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA ;

Que le Comité exécutif a recommandé, par sa résolution IICA/CE/Res.361(XXI-O/01), au Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) d'approuver ce rapport,

DÉCIDE:

1. D'accueillir favorablement le document IICA/JIA/Doc.263(01), « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) » et de le considérer comme accepté.
2. De féliciter le Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) pour la teneur et la présentation du rapport biennal.